REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 23 janvier 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Le Collège Voltaire inscrit à l'inventaire cantonal des bâtiments dignes de protection

Bâtiment emblématique de l'histoire scolaire genevoise, le Collège Voltaire est inscrit à l'inventaire des bâtiments dignes de protection. Cette mesure vise à préserver ses qualités architecturales tout en reconnaissant son rôle majeur dans l'enseignement public et la pérennité de sa mission éducative.



Construite entre 1912 et 1914 par les architectes Georges Peloux et Maxime de Rham, l'ancienne Ecole supérieure de jeunes filles – aujourd'hui Collège Voltaire – constitue un repère majeur du front sud de la rue Voltaire et un témoin emblématique de l'histoire scolaire genevoise. Pensé dès l'origine comme un établissement d'enseignement moderne pour son époque, le bâtiment incarne l'ambition de l'Etat de doter Genève d'infrastructures éducatives durables, fonctionnelles et représentatives de l'importance accordée à la formation des jeunes générations. A la suite d'un incendie, le dernier étage fut reconstruit en 1970 par l'architecte Jean-Pierre Dom, qui réalisa également l'agrandissement méridional, afin de répondre à l'évolution des besoins pédagogiques et à l'augmentation des effectifs scolaires. A noter que ces parties ne sont pas visées par la mesure de protection.

De composition monumentale, l'édifice associe plusieurs volumes, avec deux corps massés au nord et un long corps rectangulaire au sud, le long de la rue de l'Encyclopédie. Elevé sur quatre niveaux, puis cinq après 1970, il est dominé par une toiture à croupes et flèche de cuivre. Les façades présentent une expression accompagnée d'une ornementation soignée, tandis que les cages d'escalier de la façade méridionale, marquées par leurs lignes diagonales, renforcent le dynamisme de la composition. Malgré la surélévation et l'adjonction

d'un porche dans les années 1970, l'édifice a conservé une large part de sa substance architecturale d'origine, notamment les huisseries en bois, la porte d'entrée en plein cintre et l'horloge donnant sur la rue Voltaire. Par son envergure, la qualité de sa construction et son style de transition entre *Heimatstil* et classicisme, il témoigne du mouvement de « retour à l'ordre » qui, dès 1910, marque à Genève la fin des expérimentations de l'Art nouveau.

L'inscription à l'inventaire du Collège Voltaire s'inscrit ainsi dans une double perspective : préserver un ensemble architectural de grande valeur et reconnaître un lieu majeur de l'histoire de l'enseignement public genevois. Elle traduit la volonté conjointe du département du territoire et du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse de concilier conservation du patrimoine bâti et pérennité de la mission éducative, en garantissant aux élèves et au corps enseignant un cadre d'apprentissage de qualité, porteur de sens et de mémoire collective.

Pour toute information complémentaire :

- *M. Bénédict Frommel, historien du patrimoine, service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, DT, T. 022 546 60 91*
- *M. Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, T. 079 227 03 08*